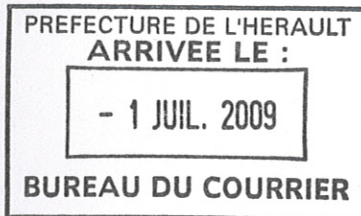




# JUVIGNAC

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Date de la convocation : 23 juin 2009



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

N° 50

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO  
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

## DEMANDE DE SUBVENTION HERAULT ENERGIES

### Programme d'éclairage public

#### Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil municipal avait décidé de faire adhérer la commune de Juvignac à Hérault Energies.

Cette adhésion offre des possibilités de subventions notamment concernant des actions menées pour l'éclairage public.

A ce titre, la commune envisage de réaliser des travaux d'éclairage public route de Lavérune, rue des Aramons, rue de la plaine pour un montant de travaux H.T. de 40 246 €.

Cette opération est inscrite au B.P. 2009, opération 101.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter auprès de Hérault Energies, l'obtention du montant maximum de subvention soit 12 000 € H.T.
- de demander la possibilité de commencer les travaux avant réception de l'arrêté attributif de la subvention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUISSEREN à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 01 JUIL. 2009.....  
et publication  
le 01 JUIL. 2009.....